

## Ai-je besoin du réseau ?

L'application peut être utilisée sans réseau Internet. Les certificats de décès rédigés et validés (bouton « Envoyer ») sont alors conservés dans la section « en attente de transmission » sur l'écran d'accueil.

L'application tente de transmettre régulièrement ces certificats tant que l'application est ouverte, ou en arrière-plan. Si l'application est fermée, ouvrez-la à nouveau pour permettre la transmission des certificats.

## Comment savoir que le certificat a bien été transmis ?

Pour confirmer la transmission (et la réception) du certificat un mail est transmis sur votre adresse mail **MSSanté**. Ce mail contient le numéro du certificat (NNC) à communiquer, si besoin, aux opérateurs funéraires, aux tiers ou aux OPI.

- ▶ Créez une adresse mail MSSanté : voir « Guide de première utilisation de l'application mobile »
- ▶ Enregistrez votre adresse mail dans CertDc Web : <https://sic.certdc.inserm.fr/>
- ▶ Cliquez sur « Paramètres personnels » dans le menu de haut de page « Espace Professionnel ».
- ▶ Saisissez votre adresse e-mail MSSanté dans le champ réservé, puis validez.

## Comment obtenir la rémunération suite à la rédaction d'un certificat ?

Si le certificat de décès a été rédigé selon les conditions définies dans le décret du 10 mai 2017, vous pouvez obtenir une rémunération en envoyant une attestation sur l'honneur à votre CPAM. Cette attestation est automatiquement transmise à votre adresse **MSSanté** dans le mail évoqué ci-dessus.

## Comment modifier le certificat de décès ou imprimer le volet administratif ?

- ▶ Connectez-vous sur <https://sic.certdc.inserm.fr/>.
- ▶ Cliquez sur « Gérer les certificats en cours » dans le menu « Espace Professionnel » de haut de page.
- ▶ Les certificats sont conservés ici **pendant 96 heures après leur date de validation**.



Lors de la consultation dans CertDc, si vous avez plusieurs profils, pensez à vérifier que le profil correspond à celui utilisé sur l'application mobile

☐ **Un support dédié** pour le site internet CertDc et l'application mobile : 8h-18h30 du lundi au jeudi et 8h-18h le vendredi : 01.49.59.19.37 le samedi de 8h à 18h : 01.44.76.97.44 ou certdc.cepidc@inserm.fr

☐ Pour la création du compte de messagerie MSSanté :  
▪ <https://cms.mssante.fr/formulaire-contact> ou 3657

☐ I bY \XkU%\$Y 'Mci h VY 'XY 'Zcfa Uhjcb : \hdg##k k k 'nci h VY'Vc'a # V\UbbY'# 7 Ud'm J \$gA V\A Xg<BjV%Zc# jXYcg



# Certification électronique des décès

## Comment rédiger un certificat de décès au moyen de l'application mobile CertDc



L'application mobile CertDc est destinée aux médecins<sup>1</sup> et permet la rédaction des certificats de décès depuis un smartphone.



Au préalable à l'utilisation de l'application mobile vous devez avoir « enrôlé » votre Smartphone pour des raisons de sécurité<sup>2</sup>. Pour cela reportez vous au « **Guide de première utilisation de l'application mobile CertDc** ».

<sup>[1]</sup> titulaires ou en formation, inscrits au tableau de l'ordre et détenteurs d'une carte CPS ou CPF

<sup>[2]</sup> Sécurisation des données de santé conformément à la politique générale de sécurité des systèmes d'information en santé (PGSSIS)



- ▶ Lancez l'application sur votre smartphone...
- ▶ Puis entrez votre code confidentiel à 6 chiffres.



Aide sur la page

Bouton permettant de rafraîchir la page (utile si vous n'avez pas fermé l'application entre 2 consultations)

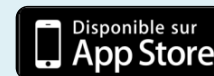
Affichage des certificats non finalisés (sortie de l'application en cours de rédaction, certificat non envoyé). Ils sont conservés 96h00 et vous pouvez les reprendre en appuyant dessus

Affichage des certificats en attente de transmission (coupure réseau, zone non couverte...). Le certificat est transmis automatiquement lorsque la connexion réseau est rétablie

Page d'accueil de CertDc (mobile enrôlé)

Appuyez ici pour rédiger un certificat de décès.

Activer le mode « test » pour rédiger un certificat fictif



## Rédiger un nouveau certificat

Appuyer ici pour vous géo-localiser et renseigner automatiquement le lieu de décès

Ou renseignez la commune de décès :

- ▶ saisie code postal ou commune
- ▶ choix dans la liste déroulante. Le champ complémentaire est automatiquement renseigné



**Si la mairie n'est pas reliée** au système de récupération des volets administratifs, vous pouvez :

Abandonner la rédaction du certificat dématérialisé et rédiger un certificat papier

Continuer la rédaction du certificat. Dans ce cas vous devrez **impérativement** vous rendre sur CertDc web pour **imprimer le volet administratif** après avoir appuyé sur « envoyer » en fin de rédaction (voir page 4)

## Naviguer entre les pages du formulaire

Revenir à la page d'accueil (sauvegarde le certificat en cours de rédaction dans les brouillons)

Affichage du prénom et du nom suite à la saisie des champs

Afficher une aide sur une section ou sur un champ spécifique

Masquer ou afficher une section

Naviguer entre les pages du formulaire

## Finaliser le certificat

### Optionnel mais conseillé :

La transmission du numéro du certificat (NNC) par SMS permettra au tiers d'attester de la rédaction du certificat de décès auprès de l'opérateur funéraire.

**Votre numéro de portable n'est pas communiqué au tiers et aucun frais n'est associé à ce service.**

Si vous avez plusieurs lieux d'exercice vous cochez celui qui correspondant à la circonstance de votre déclaration



*Ces profils sont gérés dans l'application CertDc Web soit par vous-même dans le cadre d'un exercice libéral soit par le référent de l'établissement dans lequel vous exercez.*

Validez le certificat et transmettez automatiquement :

- ▶ Le volet administratif à la mairie du lieu de décès (lorsque reliée) et aux opérateurs funéraires habilités
- ▶ Le volet médical au CépîDc (INSERM)

## Enregistrement des données

Vous pouvez sortir de l'application à tout moment sans perte des données saisies (appel, messagerie...). Lorsque vous revenez dans l'application, il se peut que vous soyez obligé de rafraîchir la page (Cf. page 1) Si vous fermez l'application, le rafraîchissement est automatique.

Le certificat est systématiquement conservé dans les brouillons pendant 96h.

## Perte du code confidentiel

En cas de perte du code confidentiel pour accéder à l'application mobile CertDc, il est obligatoire de :



- Désinstaller l'application puis de l'installer à nouveau
- Enrôler à nouveau votre mobile dans l'application CertDc Web Cf. « Guide première utilisation de l'application mobile CertDc »